**CLIMATISATION Espace Rivière Roches   
AV Georges GRATIANT – Fort de France**

**23 août 2024**

**CAHIER DES CHARGES**

**Maître d’œuvre**

**CPTS MADININA**

**Maître d’ouvrage**

**CPTS MADININA**

Espace Rivière Roches AV Georges GRATIANT FORT DE FRANCE

# **Généralités**

## **A – PRESCRIPTIONS TECHNIQUES**

La CPTS Madinina va occuper de nouveaux bureaux de 123,4m2. Ces bureaux ont vocation à accueillir les équipes de la CPTS, les équipes du services d'accès aux soins, et la gouvernance de la CPTS et ses membres.

Les locaux doivent proposer des conditions de travail satisfaisant les normes en matière de sécurité des salariés, d'environnement et de développement durable.

Il doit tenir compte également de la spécificité de l'activité su SAS : isolation phonique pour garantir la confidentialité des conversations.

Le plan d'aménagement souhaité est joint au DCE et fait partie intégrante du CCTP.

## **B** – **DESCRIPTION DES TRAVAUX**

Les travaux attendus sont les suivants :

* Climatisation de l’ensemble des bureaux selon le plan d’aménagement transmis : climatisation centralisée, télécommande.

(fourniture, pose , raccordement et mise en marche) selon les normes en vigueur

* Mise en place d’une VMC (fourniture, pose , raccordement et mise en marche) selon les normes en vigueur
* Main d’œuvre et déplacements

Le prestataire établira un devis précisant les équipements proposés, leur garantie, et l’ensemble des éléments permettant l’appréciation de la proposition par le maitre d’œuvre.

## C – **CALENDRIER DES TRAVAUX**

Le prestataire proposera un calendrier d’exécution de sa prestation, en tenant compte d’une date limite de remise de chantier au 10 décembre 2024.

## **D** – **Eléments fournis**

## Le présent cahier des charges est complété par le plan d’aménagement des bureaux.

## Une visite de site peut être organisée sur demande auprès du maitre d’œuvre.

#### 